

## Rapport POL 2050

### Réforme du mode de scrutin

Ce rapport relate les discussions tenues dans le cadre du cours POL 2050-Représentation politique. Ce cours de niveau baccalauréat fut offert pour la toute première fois cet automne au département de science politique de l'Université de Montréal. Il a pris la forme d'un séminaire, c'est-à-dire que le nombre d'élèves était relativement petit et que l'accent était mis sur la discussion et le débat. L'objectif du cours était que les étudiants acquièrent une solide connaissance des modes de scrutin et de leurs effets et qu'ils se forment une opinion éclairée sur le mode de scrutin qu'ils préfèrent. Plus précisément, ce cours tentait de déterminer quel mode de scrutin nous devrions choisir pour les élections fédérales au Canada. Cette démarche se faisait de façon concomitante aux consultations du Comité spécial sur la réforme électorale (CSRÉ). Ce rapport précise et justifie la décision prise dans le cadre du cours; cette dernière est basée sur une importante littérature scientifique.

En effet, les études scientifiques étaient au cœur de notre réflexion afin de sélectionner le meilleur mode de scrutin possible pour les élections fédérales. Le cours fut construit autour des présentations orales et écrites faites par les étudiants, ainsi que par le professeur André Blais. Toutes les présentations abordaient les thèmes centraux qui sont au cœur du débat sur les modes de scrutin. Ces questions couvraient des enjeux primordiaux liés aux effets des modes de scrutin, sur le système de partis, le type de gouvernement, l'efficacité et la stabilité des gouvernements, les comportements électoraux et la représentation des groupes marginalisés (femmes et minorités...). Au total, 22 questions portant sur différents effets possibles des modes de scrutin ont fait l'objet de rapports par les étudiants; de façon typique ces rapports présentaient trois études scientifiques portant sur une question donnée. Nous avons également étudié des cas concrets d'élections dans 6 pays différents (Canada, Suède, Finlande, Allemagne, Espagne et Australie) utilisant des modes de scrutins distincts.

Nous avons également reçu la visite de plusieurs invités au cours de la session. Tout d'abord, mentionnons la présence du président du CSRÉ et député de Lac-Saint-Louis, monsieur Francis Scarpaleggia et de monsieur Alexandre Boulerice, également membre du CSRÉ et député de Rosemont-La Petite-Patrie. Ces deux intervenants nous ont fait part de leur opinion respective quant à la réforme du mode de scrutin, tout en prenant part à la discussion amorcée par les études scientifiques présentées par les étudiants. Nous avons également accueilli madame Chantal Hébert, journaliste au Toronto Star et chroniqueuse à l'émission Gravel le matin. Elle s'est jointe au groupe lors d'une des séances délibératives et elle a soulevé des points intéressants qui ont guidé nos discussions. Nous avons aussi reçu la visite de Benjamin Ferland, post doctorant à l'Université Pennsylvania State, qui est venu nous présenter les résultats d'une de ses recherches. Finalement, le directeur du département de science politique, monsieur Éric Montpetit, nous a fait part de ses réflexions lors d'une séance délibérative.

Afin de créer une liste courte de modes de scrutins parmi lesquels le groupe choisirait, des discussions sur des aspects particuliers des modes de scrutin ont eu lieu.

Le premier mode de scrutin abordé a été le mode de scrutin actuel (vote uninominal pluralitaire à un tour). Un vote a ensuite été pris pour savoir si ce mode de scrutin (sous sa forme actuelle) devrait être inclus dans la liste courte. Ultiment, le scrutin pluralitaire a été inclus dans la liste courte. Suite à des débats et un vote concernant les mêmes éléments, le vote alternatif a aussi été inclus dans la liste courte.

Dans la deuxième journée de débats, les modes de scrutin proportionnel ont été discutés. Le principal enjeu de cette journée était de déterminer quel serait le type de mode de scrutin priorisé (liste fermée, liste ouverte ou vote unique transférable) et la taille des circonscriptions. Le système à vote unique transférable a été choisi et a rejoint les scrutins pluralitaire et alternatif sur la liste courte. Plus spécifiquement, le groupe a exprimé son appui

pour de petites circonscriptions (entre 3 et 5 élus par circonscription, comme en Irlande), sans seuil national.

Finalement, le système mixte compensatoire a été abordé, lors d'une troisième séance délibérative. Le groupe s'est d'abord intéressé au nombre de circonscriptions locales à retenir. Après discussions et vote, nous avons retenu une distribution  $\frac{2}{3}$  de sièges locaux et  $\frac{1}{3}$  de sièges régionaux compensatoires. Sur la façon dont les électeurs exprimeraient leur vote local, le choix a été fait entre un vote pluralitaire et un vote alternatif, nous avons choisi le bulletin alternatif. Pour l'aspect compensatoire du système, le groupe s'est prononcé en faveur de la représentation régionale plutôt que nationale. De plus, nous avons priorisé les listes compensatoires ouvertes, sans seuil national. Le groupe a aussi préféré un nombre fixe de sièges sans surnombre et a décidé de permettre la double candidature des personnes sur les listes locales et régionales. La forme ultimement choisie ressemble beaucoup au modèle en vigueur en Écosse. Pour plus de détails sur chacun des modes de scrutin retenus sur la courte liste, veuillez vous référer à l'annexe.

Afin d'effectuer le choix final du mode de scrutin, chaque étudiant a eu quelques minutes pour présenter et/ou justifier sa position. Après la dernière discussion, nous avons procédé à trois votes: vote unique pour l'option préférée, vote par approbation de chaque option séparément et votes de premier, second et troisième choix .

Sous chacun de ces trois votes, le scrutin mixte compensatoire a rassemblé le plus de soutien. On peut observer la tendance inverse chez le mode de scrutin pluralitaire. Le statu quo a, sous chacun des votes, obtenu le moins de soutien. Il est important de mentionner que le vote alternatif et le vote unique transférable ont tout de même obtenu des appuis appréciables, avec une légère préférence pour ce dernier.

Finalement, le choix du mode de scrutin mixte compensatoire, selon la modalité énoncée plus haut, a été approuvé avec 21 appuis et 4 oppositions. Pour plus de détails sur les

résultats des différents votes, voir le Tableau 1.

Ce choix repose sur la volonté de concilier plusieurs objectifs, dont certains sont en partie contradictoires. Il y a d'abord la volonté de faire en sorte qu'il n'y ait pas une grande distorsion entre la distribution des votes et des sièges (tout en n'insistant pas sur une forte correspondance). Il y a ensuite le souci d'assurer une forte représentation locale en conservant le plus grand nombre possible de circonscriptions représentées par un député local. Il y a finalement le désir de permettre aux électeurs d'exprimer leurs préférences de la façon la plus précise et nuancée possible, ce qui se traduit par la possibilité d'exprimer un ordre de préférence dans le vote local et d'appuyer un candidat de liste dans le vote régional.

**Tableau 1 : Les votes sur le choix final du mode de scrutin**

		Scrutin pluralitaire	Vote alternatif	Vote unique transférable	Scrutin mixte compensatoire	Ne sais pas
<b>Pour quel mode de scrutin votez-vous?</b>		1	4	3	16	1
<b>Appuyez vous un scrutin...?</b>	Oui	7	13	15	20	
	Non	18	12	8	4	
	Ne sais pas			2	1	
<b>Quel est votre premier choix?</b>		1	4	3	16	1
<b>Quel est votre second choix?</b>		2	8	9	3	3
<b>Quel est votre troisième choix?</b>		6	6	4	2	7
<b>Appuyez-vous la proposition de recommander le scrutin mixte compensatoire?</b>	Oui				21	
	Non				4	
	Ne sais pas					

**Eva Krejcova**  
**Christophe Davis**  
**Ibrahim Ahmed**

## Annexe : Les 4 options retenues pour la décision finale

### 1. Le vote pluralitaire dans 338 circonscriptions avec un élu

#### 1. Le vote alternatif

- 338 circonscriptions avec un élu
- les électeurs rangent les candidats
- un candidat doit avoir une majorité d'appuis (premier, second ou même troisième choix) pour être élu

#### 1. Le vote unique transférable

- circonscriptions de 3 à 5 élus
- les électeurs rangent les candidats
- un candidat doit obtenir le quota Droop d'appuis
- les 3 territoires conservent le mode de scrutin actuel

#### 1. Le vote mixte compensatoire

- des régions avec en moyenne 15 élus au total (entre 10 et 20)
- dans chaque région, les deux tiers des élus (en moyenne 10) le sont dans des circonscriptions locales et l'autre tiers (en moyenne 5) le sont de façon compensatoire au niveau régional
- les doubles candidatures sont permises
- les électeurs ont deux votes, un pour leur circonscription locale et un pour la région
- le vote retenu pour le niveau local est le vote alternatif
- le vote pour le niveau régional est un vote de liste ouverte
- les sièges en surnombre ne sont pas permis
- la répartition des sièges compensatoires se fait selon la méthode écossaise
- il n'y a pas de seuil national légal
- les 3 territoires conservent le mode de scrutin actuel
- l'Ile du Prince Édouard a 3 sièges locaux et 1 siège compensatoire régional; Terre-Neuve a 5 sièges locaux et 2 sièges compensatoires régionaux